

COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTÉGRITÉ - MADAGASCAR

OSONS LA BONNE GOUVERNANCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

(24/11/2021)

LES ETAPES DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE RECOUVREMENT DES AVOIRS ILLICITES (ARAI)

Suite à l'adoption par le Conseil des Ministres le 29 septembre dernier du décret portant création de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI) et conformément aux articles 41 de la loi 2016-020 et 14 dudit décret, le Directeur Général est nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres parmi les trois candidats proposés par la majorité simple des membres du comité ad hoc de recrutement, constitué à cet effet par le Comité pour la Sauvegarde de l'intégrité.

Le Comité ad hoc de recrutement ainsi constitué a lancé l'appel à candidature le lundi 18 octobre 2021 pour une durée de trente jours afin de permettre une diffusion nationale et l'acheminement des dossiers des potentiels candidats intéressés.

24 dossiers de candidature comprenant 7 femmes ont été reçus et étudiés par le Comité ad hoc. Les 10 premiers candidats feront l'objet d'enquête de moralité avant leurs interviews qui se dérouleront au mois de décembre 2021.

A l'issue de ces entretiens, 3 noms seront proposés par le Comité ad hoc de recrutement au Président de la République pour nomination par décret.